



POUR DEFENDRE VOS DROITS, VOS PHARMACIENS S'ENGAGENT



L'URPS Pharmaciens PACA en quelques mots

Les URPS sont des institutions délibératives qui rassemblent les professionnels de santé de ville de chaque profession par région. Elles contribuent activement à la réorganisation de la prise en charge des patients sur le territoire, dans le cadre des missions qui leur sont dévolues. L'Union régionale des pharmaciens de Provence-Alpes Côte d'Azur se positionne en faveur de l'accès aux soins de proximité des habitants de la région. Pour en savoir plus sur l'URPS Pharmaciens PACA : urpspharmacienpaca@gmail.com



Votre pharmacien, à vos côtés

Votre pharmacien de proximité est un acteur de santé responsable, à votre service. C'est un professionnel de santé, formé, docteur en pharmacie, qui veille à faciliter votre accès aux soins et à répondre à vos besoins. Il mobilise son expertise pour vous apporter conseils et avis et agit dans le seul intérêt de votre santé, en toute indépendance.

Au quotidien, il peut vous accompagner dans votre parcours de soins pour

- écouter vos problèmes de santé,
- apporter ses conseils et avis,
- vous orienter vers un autre professionnel de santé compétent,
- garantir votre sécurité des soins.

Votre pharmacien joue également un rôle clé à votre sortie d'hôpital. Il peut :

- réceptionner par fax et préparer l'ordonnance hospitalière,
- livrer vos médicaments ou/et votre matériel médical à domicile,
- organiser votre retour à domicile en évaluant vos besoins dans votre environnement quotidien.

Aujourd'hui, les pharmaciens de la région PACA s'organisent pour répondre encore mieux à vos besoins.

Votre sortie d'hôpital gérée par votre pharmacien

Depuis mars 2013, l'Union régionale des pharmaciens de Provence-Alpes Côte d'Azur, conduit un projet « Coordination des soins à la sortie d'hôpital » sur l'ensemble du territoire régional.

La coordination en sortie d'hôpital entre professionnels de santé libéraux et établissements de santé faisant défaut aux patients, les pharmaciens de ville ont souhaité construire un protocole de suivi post hospitalier.

Deux sites expérimentateurs ont été retenus pour déployer cette action : les bassins de Gap et d'Hyères. Une centaine de pharmacies d'officines sont engagées dans le projet pour améliorer l'organisation des soins de ville.

Pour vous garantir une prise en charge irréprochable, vos pharmaciens de ville participent à des sessions de formation continue pour pouvoir vous apporter tous les renseignements qui s'imposent sur le matériel médical.

Engagés pour répondre, dans les meilleures conditions, à vos besoins en sortie d'hôpital, ils collaborent avec les autres professionnels de santé de ville. Enfin, ils tiennent à votre disposition une fiche de liaison ville-hôpital. A vous, patients, de saisir cette opportunité et d'identifier vos professionnels de santé de ville sur votre fiche de coordination.

En résumé cette action vise à améliorer la qualité du service proposé en sortie d'hôpital, faciliter votre retour à domicile et respecter votre libre choix.

Votre dossier pharmaceutique, un outil précieux pour votre prise en charge

Votre dossier pharmaceutique, détenu par votre pharmacien, retrace l'historique de tous les médicaments qui vous ont été délivrés au cours des quatre derniers mois.

C'est le seul outil qui retrace votre historique médicamenteux.

Pensez à le demander à votre pharmacien, qui vous l'imprimera en version papier.

Vous pourrez ainsi le remettre aux autres professionnels de santé, de ville ou hospitaliers, qui à ce jour n'y ont pas accès.

Il permettra de sécuriser votre prise en charge médicamenteuse et d'améliorer la qualité et la continuité de votre suivi thérapeutique.

Fiches de coordination ville-hôpital : réclamez-là à votre pharmacien !

Les pharmaciens de votre région tiennent à votre disposition une fiche de coordination ville-hôpital, accessible sur le site de l'URPS Pharmaciens PACA : <http://urps-pharmaciens-paca.fr/>

Cette fiche de liaison s'entend comme un outil à votre service pour faciliter l'exercice de votre libre choix. Sur cette fiche vous identifiez les professionnels de santé de ville (professionnels de santé et accompagnants médico-sociaux) de votre choix pour vous accompagner dans votre parcours de santé en ville.

Diffusée par les pharmaciens, complétée et conservée par vos soins, cette fiche a vocation à être remise à l'équipe de soins hospitalière dès votre entrée à l'hôpital.

Cette fiche permettra à l'équipe hospitalière de vous orienter en sortie d'hôpital vers les professionnels de santé de votre choix. Elle facilitera votre retour à domicile. Grâce à cette fiche, l'équipe hospitalière pourra éventuellement contacter vos professionnels de santé de ville pour échanger des informations utiles pour votre prise en charge.

L'ensemble des pharmaciens de la région peut vous remettre cette fiche. N'hésitez pas à la réclamer !

